



## Sucession: désaccord sur prix vente immobilier

Par **djp**, le **26/10/2015** à **05:11**

Bonjour,

Mon père étant décédé, ma mère toujours en vie, celle-ci est héritière pour la moitié + 20% (+90 ans). Mon frère, mes 2 sœurs et moi-même sommes héritiers chacun pour 1 quart de la somme restante.

Ma mère se trouvant en maison de retraite et n'ayant pas assez de revenus, il convient de vendre la maison pour régler les frais inhérents à ce placement. Tout en ne refusant pas la vente de la maison, le prix de vente de celle-ci ne me convient pas (sous-estimé), quels sont mes droits puisque je suis seul contre 4 et quelles peuvent être les conséquences d'un refus de ma part.

Merci pour votre réponse. Sincères salutations

Par **cocotte1003**, le **26/10/2015** à **08:21**

Bonjour, commencez par faire faire des estimations du prix de vente par trois agences immobilières de votre secteur, cela permettra peut être de débloquer la situation. Attention les prix du marché immobilier sont bas actuellement, cordialement

Par **moisse**, le **26/10/2015** à **08:27**

Bonjour,

Je rajoute que:

\* si votre mère est en défaut de paiement ou peine, vous serez appelé au versement d'une pension alimentaire à votre mère, et le juge répartit le montant selon les possibilités de chacun.

En outre la maison sera vendue aux enchères publiques à 3 francs et 6 sous, car vous ne pouvez, face à une majorité supérieure aux 2/3 résister à la vente.